Processus de certification d'entreprises pour les produits phytopharmaceutiques – 2eme cycle de 6 ans

Envoi de votre document d'identification à Control Union et proposition de devis

Signature du contrat 2ème cycle entre l'entreprise et Control Union

Planification d'un audit de renouvellement avant échéance du certificat en cours et réalisation

Envoi du rapport d'audit sous 15 jours

Résolution des écarts
Validation des actions correctives

Remise du certificat à l'entreprise valable 6 ans sous réserve d'effectuer les 2 audits de suivi

Réalisation de l'audit de suivi n°1, 24 mois suivant la date de délivrance de certification (+ou- 4 mois)

Envoi du rapport d'audit sous 15 jours

Résolution des écarts
Validation des actions correctives

Remise d'une attestation de suivi n°1 à l'entreprise

Réalisation de l'audit de suivi n°2, 48 mois suivant la date de délivrance de certification (+ou- 4 mois)

Envoi du rapport d'audit sous 15 jours

Résolution des écarts
Validation des actions correctives

Remise d'une attestation de suivi n°2 à l'entreprise